



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
14/09/2022	14/09/2022	2022 SM

1. Intitulé du projet

Création d'un sentier sous-marin, à Folle-Anse, Marie-Galante

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Grand Port Maritime de Guadeloupe

Nom, prénom et qualité de la personne M. J-Pierre CHALUS, Président du directoire du Grand Port Maritime de la Guadeloupe
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET 7 9 4 5 3 8 5 2 0 0 0 0 1 4 Forme juridique Etablissement public

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales - d) Zones de mouillages et d'équipements légers	Réalisation d'un sentier sous-marin

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un sentier sous-marin sur la plage des Trois-Ilets, à Folle-Anse, sur la commune de Grand-Bourg (Marie-Galante).

Le projet comprend une zone marine dans laquelle sont fixées les bouées pédagogiques et de balisage, et une zone terrestre avec 2 panneaux d'information en lisière de plage.

La zone du sentier est composée de 4 bouées pédagogiques et de onze bouées de balisage délimitant la zone du projet. Elle est située en face de la limite entre les parcelles AB 0001 et AB 0002 sur la commune de Grand-Bourg.

L'emprise de la zone du projet de 1,5 ha est délimitée par les coordonnées suivantes :

- Limite Nord-Est : 15°56'24,64"N et 61°20'13,79"O ;
- Limite Nord-Ouest : 15°56'24,61"N et 61°20'16,64"O ;
- Limite Sud-Ouest : 15°56'21,15"N et 61°20'16,92"O ;
- Limite Sud-Est : 15°56'19,42"N et 61°20'13,22"O.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre du programme LIFE ADAPT'ISLAND du GPMG. En effet, le GPMG a intégré dans ce programme une action de sensibilisation spécifique aux herbiers.

Cet habitat joue un rôle prépondérant pour différentes espèces mais reste l'un des écosystèmes les plus méconnus. Cette action de sensibilisation pourrait donc constituer un levier important pour diminuer à long terme les pressions sur ce milieu. Le GPMG a donc pris le parti de créer un sentier sous-marin à Folle-Anse de Marie-Galante sur une zone d'herbiers marins, facilement accessible pour le grand public.

Ce projet vise donc à atteindre plusieurs objectifs :

- Mettre en place un projet de sensibilisation aux actions de protection d'un habitat sensible ;
- Mettre en valeur un site d'intérêt majeur ;
- Préserver des sites d'intérêt par une gestion durable ;
- Créer un outil touristique attractif pour les usagers de la plage des Trois-Ilets.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée des travaux en mer est estimée sur 2 jours à 5 jours. La durée des travaux sur terre sera d'une journée. Les travaux en mer et sur terre pourront être réalisés en parallèle.

- Les bouées pédagogiques :

L'installation des systèmes d'ancrage sera réalisée en plusieurs étapes pendant une même plongée :

- Nettoyage de la zone des éventuels macrodéchets présents sur le site ;
- Définition précise de la zone d'installation de l'ancre sur zone meuble et vierge (sable) ;
- Installation de l'ancrage par vissage ;
- Installation de la bouée pédagogique ;
- Vérification de toutes les fixations et de l'état général du système.

Toutes les étapes seront réalisées dans un même laps de temps de façon à ce que le système soit complet et vérifié à la fin d'une intervention plongée.

- Les bouées de balisage

La pose de vis ne nécessite pas la mise en œuvre de gros moyens techniques ni nautiques. Elle peut être mise en place par vissage manuel ou pneumatique, si les conditions l'obligent, en fonction des dimensions choisies et en fonction du substrat concerné (utilisation d'une machine pneumatique en zone de galets et éboulis). Les profondeurs d'installation des bouées ne dépassant pas 13 m, les systèmes seront installés par des plongeurs scaphandriers.

- Les panneaux d'information

Les pieds des panneaux seront enfoncés sur quelques dizaines de centimètres dans le sol afin de résister à l'arrachement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Bouées pédagogiques

Les 4 bouées seront cylindriques et comporteront des zones d'appuis (main courante). Elles seront stables et ne se retourneront pas. Elles comporteront une anode afin de limiter la corrosion et seront directement reliées au système d'ancrage. Les supports pédagogiques seront adaptés pour une lecture facile des informations et seront conçus pour durer dans le temps.

- Bouées de balisage

Les 11 bouées de balisage seront installées à intervalles réguliers de 20 m environ et, au maximum, à 100 mètres de la côte. Les bouées seront de forme sphérique, de même dimension, de diamètre au moins égal à 0,40 mètre et de couleur jaune

- Ancrages

Les quinze systèmes d'ancrages utilisés pour maintenir les bouées seront identiques. Chaque système d'ancrage sera composé :

- D'une ancre à vis hélicoïdale adaptée au substrat (une tige et un ou plusieurs disques en acier galvanisé) ;
- D'une ligne de mouillage avec flotteur intermédiaire pour éviter le ragage ;
- D'éléments de liaison, chaîné à maille simple en acier galvanisé marine, manilles lyre marine de préférence blocable à clou et émerillons marin.

- Panneaux informatifs

Deux panneaux seront installés :

- 1 panneau d'entrée de site (250 cm x 120cm) présentant le sentier sous-marin et les règles d'accès ;
- 1 panneau descriptif (150cm x 120 cm) présentant le parcours associé au sentier sous-marin

-Gestion du site

La gestion du sentier sera déléguée à un acteur local, économique, associatif ou territorial voire un groupement. Cet acteur instaurera des règles d'accès, de maintenance et de préservation du sentier et des sites d'intérêt. L'accès au sentier sera encadré par des professionnels. Ceci permettra de réguler le nombre de visiteurs.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

NC

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du sentier sous-marin	1,5 ha
Nombre de bouées pédagogiques	4 bouées
Nombre de bouées de balisage	11 bouées
Durée du tracé du sentier sous-marin	25 minutes
Profondeur minimale sur le tracé du sentier sous-marin	1,30 m
Profondeur maximale sur le tracé du sentier sous-marin	3,70 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Plage des Trois-Ilets, Grand-Boug à
Marie-Galante

Coordonnées géographiques¹

Long. 6 1° 20' 17" O Lat. 15° 56' 24" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Grand-Bourg

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui Non

NC

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type I la plus proche est située à la limite du projet pour la partie terrestre. Cette ZNIEFF dénommée "Plage et bois de Folle Anse" correspond aux marais de Folle-Anse.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone soumise à APB la plus proche est située à 100 m à l'Est. Il s'agit des Marais de Folle-Anse (APB de 1998)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Grand-Bourg (Marie-Galante)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet se situe sur un espace littoral du sanctuaire AGOA.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le PPRN de la commune de Grand-bourg a été approuvé par l'arrêté préfectoral n° 2012-800 du 12 Juillet 2012</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun site ou sols pollués recensé sur géorisque</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune zone de répartition des eaux en Guadeloupe</p>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun site inscrit sur la commune de Grand-Bourg</p>
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun site Natura 2000 en Guadeloupe</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun site classé sur la commune de Grand-Bourg</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De par sa nature, le projet n'engendrera pas de prélèvement d'eau ni en phase de travaux, ni en phase d'exploitation
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte-tenu de sa localisation, le projet n'aura pas d'impact sur les masses d'eaux souterraines
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les équipements prévus sont standards et leur pose générera peu de déchets en phase de chantier. Les déchets produits pourront être liés à des casses sur les équipements lors de la pose, des pièces défectueuses ou quelques rebuts (bouts de chaîne, de cordage).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consistera à mettre en place des bouées arrimées par des systèmes d'ancrage et des panneaux en bois. Il n'est pas prévu l'utilisation de corps mort. Le projet ne nécessitera pas l'utilisation de ressources naturelles du sol ou du sous-sol.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les bateaux jeteront l'ancre sur des zones sableuses. Le temps d'installation des bouées est de 2 à 5 jours. Il n'y aura pas de travail de nuit. Le GPMG a choisi des ancrages à vis hélicoïdale peu invasives. Le vissage se fera manuellement ou, si nécessaire, avec un engin pneumatique. Les ancrages seront mis sur des zones sableuses afin d'éviter les phanérogames. La mise en suspension de sable lors des travaux sera limitée et faible en volume. Les travaux seront réalisés hors de la période de ponte des tortues. Les bruits se limiteront aux manœuvres des bateaux lors des travaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consiste en la création d'un sentier sous-marin sur un espace de 1,5 ha en mer. La matérialisation de ce sentier se fera à l'aide d'équipements légers de type bouées fixées par des ancrages à vis : 4 bouées pédagogiques et 11 bouées de balisage (diamètre au moins égale à 40 cm). Sur terre, le projet consistera en l'installation de 2 panneaux d'information de 250*120 cm et 150*120 cm. L'espace occupé par ces panneaux est négligeable.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet est soumise à un aléa de houle cyclonique fort. Les équipements en mer seront dimensionnés afin de résister aux phénomènes climatiques extrêmes. Les parties aériennes des bouées seront retirées du site en cas de phénomène cyclonique annoncé pour éviter tout endommagement des fonds et du matériel. Les panneaux seront fixés afin de résister aux phénomènes cycloniques.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La masse d'eau côtière FRIC04 est dans un état écologique médiocre selon le SDAGE 2022-2027. L'assainissement collectif fait partie des pressions sur cette masse d'eau avec notamment la station d'épuration de Grand-Bourg qui est qualifié non conforme.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux seront source de nuisances sonores en raison des manœuvres des bateaux pour installer les bouées. Le bruit engendré par les travaux sera donc faible et temporaire (2 à 5 jours).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu de battage de pieux dans le cadre des travaux. Le projet ne générera pas de vibration en phase d'exploitation.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux seront réalisés uniquement de jour. Il n'est pas prévu de lumières sur les équipements en phase d'exploitation.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux généreront des émissions atmosphériques uniquement en raison des manœuvres de bateaux. Ces émissions seront faibles et temporaires (2 à 5 jours). Le projet ne générera pas d'émissions atmosphériques en phase d'exploitation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase de travaux, des rejets liquides sont susceptibles de subvenir en cas d'accident (bateaux). Néanmoins, les règles de sécurité seront respectées et les engins seront aux normes. Le risque de rejet liquide est donc peu probable. En phase d'exploitation, le projet ne générera pas de rejet liquide.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne générera pas de rejets d'effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de travaux, il n'est pas prévu de modification des équipements standards. Le projet générera donc peu de déchets (casses sur les équipements lors de la pose, pièces défectueuses, bouts de chaîne, bouts de cordage, etc). Ces déchets sont inertes et non dangereux. En phase d'exploitation, les usagers fréquentant le site généreront des déchets. Une information sera adressée aux usagers afin d'interdire de jeter ou d'abandonner leurs déchets sur le site.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet créera une zone d'attractivité pour les usagers de la plage. La fréquentation du site augmentera potentiellement. La gestion du site sera transférée à une entité agréée. Cette entité sera chargée de réglementer les accès au site. Les consignes d'utilisation du sentier seront affichées. De plus, les visites du sentier seront encadrées par des professionnels afin de réguler le nombre de visiteurs.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les impacts attendus du projet sont globalement positifs. Néanmoins, des mesures seront mises en place concernant les impacts négatifs en phase de travaux et d'exploitation.

Ainsi, le site sera nettoyé avant les travaux. De plus, les impacts sur les habitats naturels d'intérêt seront évités par le choix d'ancrage à vis hélicoïdale, l'implantation des ancrages sur les zones sableuses et le choix de ligne de mouillage à bouée intermédiaire pour limiter le ragage des fonds. Les équipements seront sélectionnés pour ne libérer aucune substance ou particule de plastique. Les travaux seront réalisés par des plongeurs sensibilisés aux enjeux environnementaux. Le temps d'installation des bouées sera optimisé et en dehors des périodes de ponte des tortues.

Les éventuels déchets de chantier seront récupérés par les plongeurs lors des inspections de contrôle. Un périmètre de sécurité autour des habitats sera mis en place. Les panneaux indiqueront la réglementation autour du sentier. De plus, les visites seront encadrées par des professionnels afin de réguler le nombre de visiteurs et les impacts sur les sites d'intérêts. Un acteur local sera chargé de la gestion du site et des règles d'accès au site seront mises en place.

Concernant l'activité portuaire, l'emplacement du site a été choisi pour ne pas impacter le site portuaire de Folle-Anse. Les équipements seront adaptés aux phénomènes cycloniques et retirés du site en cas d'événement cyclonique majeur.

Enfin, un suivi des biocénoses sur 5 ans sera mis en place sur le site dans le cadre de Cáyoli.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Eu égard aux éléments mentionnés ci-avant, nous estimons que le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

L'objectif du projet est de sensibiliser les usagers du site aux actions de protection de la biodiversité, de valoriser le site, d'encadrer une activité touristique et d'en faire une gestion durable. Les impacts attendus sont des impacts positifs en phase d'exploitation sur le long terme.

Le projet n'est pas de nature à impacter négativement des espèces protégées.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres ou minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Note d'accompagnement de la demande d'examen au cas par cas - Création d'un sentier sous-marin Folle-Anse de Marie-Galante (réf: 12072022-GH-OFGPMG-CASPCAS_MG_VF2, du 03 Août 2022)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



POINTE-À-PITRE,

Fait à

le

26 AOUT 2022

Signature

Le Président du Directoire
Jean-Pierre CHALUS





SECRET

SECRET

SECRET

SECRET